



LE PROTOCOLE MDT AVEC SES SIGNATAIRES DEGRADENT NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Après le funeste protocole Métroservice et le non-moins anxiogène protocole Mistral, voici que la sinistrose s'invite une fois de plus auprès des agents B1.

Nous avons décortiqué pour vous le nouveau protocole Maitrise Du Territoire (MDT), mais comme il est toujours bon de se forger son propre avis avec des éléments tangibles, nous vous invitons à vous rapprocher de vos délégués Solidaires pour en obtenir une copie. Ce protocole est un véritable condensé de nouvelles mesures qui raviront le plus grand nombre, car il s'agit bien de ça : donner à une poignée d'agents ce qui normalement serait leur dû, en dégradant un peu plus les conditions de travail de tous.

Quelques florilèges contenus dans le protocole MDT

- ➔ Tout d'abord, pour pouvoir prétendre à faire partie des nouvelles équipes MDT, il faudra le permis de conduire... Statistiquement, la majorité des agents RATP, surtout en nuit, possède un permis. Ecarter le peu d'agent n'étant pas titulaire ne serait compréhensible que si chacun avait une voiture pour lui tout seul, mais voilà, les lignes possèdent en général 2 véhicules... à moins que les voitures de la RATP ne soient équipées de 5 petits volants, on ne voit pas d'explication rationnelle.
- ➔ **La fermeture à 2 agents n'est plus garantie, au mépris du danger encouru lorsque l'on est seul pour éventuellement intervenir sur des situations délicates.** En effet, le

protocole précise que « l'équipe dédiée contribue aux fermetures des stations et gares, conformément à l'organisation en vigueur de celles-ci » (organisation qui peut donc être modifiée au bon vouloir des Directions locales)... Et on enfonce le clou en précisant que si la situation le justifie (là encore selon le point de vue de la Direction), « tout ou partie des équipes dédiées pourra être affecté à toute autre activité station/gare » (que dire...).

- ➔ **Tout agent B1 est susceptible de participer à une opération de canalisation sur une autre ligne, en soutien de l'équipe MDT, qui elle peut être amenée à être appelée sur plusieurs lignes.** En situation exceptionnelle certes, mais on sait ce que devient l'exceptionnel à la RATP...

Enfin, ce protocole met l'accent sur l'aspect qualitatif, mais aussi quantitatif des résultats des équipes MDT. La pression du chiffre est donc de mise !

Si le protocole MDT se contentait du volet traitant des mesures d'accompagnement concernant les anciens CSA nous n'aurions rien trouvé à redire. Mais, comme d'hab' a-t-on envie de dire, la Direction y a glissé de « petites attentions » pour toute la catégorie B1. Avec le sempiternel et odieux chantage qui a fait ses preuves : pas de volet social sans contrepartie.

Plutôt culotté, car c'est quand même la Direction qui a décidé la suppression des CSA. Mais efficace, il n'y a qu'à voir le nombre et le nom de signataires pour s'en convaincre...

**Flexibilité et dégradation des conditions de travail,
des compromis inacceptables pour SOLIDAIRES !**